

l'Ouest en particulier peuvent comprendre pourquoi certains de nous éprouvent tellement d'inquiétude au sujet de l'écart étroit entre les frais et les prix dont souffre le cultivateur de cette région. Comme je l'ai dit au début, notre groupe politique continuera dans l'avenir à réclamer, comme il l'a fait dans le passé, des programmes agricoles d'envergure nationale comportant une parité convenable des prix à l'égard de toutes les phases de l'agriculture et assurant au cultivateur un niveau de vie raisonnable.

Je le répète, monsieur le président, le ministre de l'Agriculture a omis deux sujets très importants. Depuis quelques mois, deux choses inquiètent les cultivateurs de l'Ouest; la première c'est que les prix du porc baissent et que les cultivateurs obtiennent parfois des prix inférieurs à ceux qu'ils escomptaient et qu'on leur dit être les prix minimums; la seconde concerne la vente des œufs.

Je parlerai d'abord des prix minimums du porc. Je devrais peut-être signaler un incident qu'on a porté à mon attention l'an dernier.

Je me rappelle que le ministre de l'Agriculture a pris la parole à l'exposition agricole tenue au Colisée à Ottawa. Tout en parlant, il tenait à la main le mémoire de la Fédération canadienne des agriculteurs qui demandait un souple régime de parité pour les produits agricoles du Canada. Le ministre a lu des passages de ce mémoire, ajoutant que le cultivateur touchait déjà un prix de souple parité, soit les 85c. que la fédération réclamait justement à ce moment-là. Depuis lors, la vente et l'établissement des prix en ce qui concerne les porcs sont devenus moins sûrs. Je pense que le producteur de porcs de l'Ouest se rend compte qu'il est fort possible qu'il ne touche pas effectivement le prix minimum qui est censé lui être garanti sous le régime du prix minimum institué par le gouvernement fédéral.

J'ai ici deux exemplaires de reçus donnés à des cultivateurs ayant livré leurs porcs à l'abattoir. L'un est de la maison *Burns and Co.* et l'autre de la *Swift Canadian Company*. Je tiens à dire que je n'aime pas du tout la façon dont sont établis ces récépissés. Celui de la *Burns and Company* indique que le cultivateur, ayant livré quatre porcs, en a touché, au quintal, \$18.75. L'autre reçu intéresse deux porcs de la catégorie A pour lesquels le cultivateur a touché \$18.85 le quintal. Il n'est nullement question sur ces documents de ce que le cultivateur a pu payer au titre du transport, du camionnage, de l'assurance en transit, des frais de séjour dans les parcs, de l'assurance feu dans les parcs, de la commission ou de répartition *au pro rata*. Il ne reçoit qu'une déclaration établie à son nom où figure un montant net. Je prétends qu'il est

absolument impossible au cultivateur de s'assurer s'il a, oui ou non, reçu le prix minimum.

J'ai récemment demandé au ministre à la Chambre comment un cultivateur devrait procéder pour obtenir le prix minimum pour ses porcs. Le ministre a répondu, comme l'atteste la page 740 des *Débats*, qu'il suffisait qu'un cultivateur envoie son reçu à l'Office des prix. Plus tard, dans sa réponse, il a dit qu'il devrait envoyer le reçu au ministère de l'Agriculture.

Je soutiens, monsieur le président, qu'il n'y a pas de prix minimum à l'égard des porcs dans l'Ouest canadien et que le Gouvernement ne prend pas les mesures qu'il s'est engagé à prendre afin d'assurer aux cultivateurs des prix minimums, comme le prévoit la loi sur le soutien des prix agricoles. A mon avis, cela démontre que le Gouvernement s'attribue trop de mérite. Nous constatons que, jusqu'ici, en raison de la demande pour les porcs, on n'a pris aucune disposition en vue d'élaborer un programme de soutien fédéral des prix qui obligerait le Gouvernement à maintenir des prix minimums à l'égard des porcs.

En 1953, le soi-disant prix de soutien des porcs a fléchi de \$26 à \$23 les cent livres pour les porcs de la catégorie A. Nous constatons maintenant qu'il se fait une pression sur le marché, de sorte que les cultivateurs obtiennent un prix inférieur à ce qu'ils croyaient être le prix minimum à Winnipeg, Regina et Saskatoon. En vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles, le Gouvernement a le pouvoir d'établir des prix minimums convenables à l'intention des producteurs de porcs de l'Ouest. J'exhorte maintenant le Gouvernement à prendre des dispositions concrètes, afin d'assurer aux producteurs de porcs un prix minimum conforme au coût de production.

Il est inutile d'établir des prix minimums trop bas ou encore de laisser les prétendus prix minimums fléchir à un point où la loi sur le soutien des prix agricoles ne peut jouer; ainsi on n'utilise pas les 200 millions de dollars que prévoit cette loi afin d'assurer des prix de soutien convenables aux producteurs de porcs. Je soutiens que dans l'Ouest canadien, il n'existe aucun prix minimum à l'intention des producteurs de porcs.

Il en va de même du prix des œufs. L'autre jour, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture à ce sujet. Je me reportais au compte rendu publié dans les journaux, selon lequel Charles Walls, secrétaire administrateur de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique, a déclaré que dans sa province les inspecteurs d'œufs reçoivent des instructions secrètes qu'il leur est interdit de montrer à qui que ce soit. M. Walls a